

tenue sous la présidence de Madame HAMON, assisté(e)
de Madame BERGERAT et Madame BARRE, Conseillères
En présence de Madame COURTOIS, Rapporteure publique
Madame RANWEZ, Greffière

09 heures 30

01)	DOSSIER N° 2401940	RAPPORTEURE: Madame Perrine HAMON
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de l'arrêté du 12 février 2024 du Préfet du Nord portant refus de titre de séjour avec obligation de quitter le territoire dans un délai de trente jours et fixant le pays de destination.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	Maître GIRSCH Pauline (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU NORD	M. le Préfet
02)	DOSSIER N° 2402635	RAPPORTEURE: Madame Perrine HAMON
Titre de l'affaire	Arrêté du préfet du Nord du 21 décembre 2023 portant refus de délivrance d'un titre de séjour, faisant obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours et fixant le pays de destination	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître NAVY Sanjay
Défendeur	PREFECTURE DU NORD	CABINET CENTAURE AVOCATS
03)	DOSSIER N° 2403179	RAPPORTEURE: Madame Perrine HAMON
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de l'arrêté du 3 novembre 2023 par le préfet du PAS-DE-CALAIS a refusé de délivrer un titre de séjour, a fait obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours avec interdiction de retour sur le sol français pour une durée d'un an.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître RIVIERE Eurielle
Défendeur	PREFECTURE DU PAS DE CALAIS	M. le Préfet

09 heures 30

04)	DOSSIER N° 2405007	RAPPORTEURE: Madame Coraline BARRE
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de la décision implicite du préfet du Nord portant refus de renouveler une carte de résident en qualité de réfugié.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître BERTHE Antoine
Défendeur	PREFECTURE DU NORD	M. le Préfet
05)	DOSSIER N° 2407125	RAPPORTEURE: Madame Coraline BARRE
Titre de l'affaire	Décision implicite du 20 mars 2024 du préfet du Nord portant refus de renouvellement de titre de séjour en qualité de membre de la famille de bénéficiaire de la protection subsidiaire.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître VERGNOLE Marion (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU NORD	M. le Préfet
06)	DOSSIER N° 2407133	RAPPORTEURE: Madame Coraline BARRE
Titre de l'affaire	Décision implicite du 9 octobre 2023 du préfet du Nord portant refus de renouvellement de titre de séjour en qualité de membre de la famille de bénéficiaire de la protection subsidiaire.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître VERGNOLE Marion (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU NORD	M. le Préfet

